

Projet de reconstruction du quai Pinon par la Ville de Saint-Georges

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 12 MARS À SAINT-GEORGES

Québec, le 25 février 2014 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de reconstruction du quai Pinon* par la Ville de Saint-Georges. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 12 mars 2014, à compter de 19 h 30, à la Salle La Chaudière du Georgesville, 300, 118^e rue à Saint-Georges**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 11 avril 2014.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 11 avril 2014, ces documents peuvent être consultés dans le centre de consultation régional suivant :

- Bibliothèque municipale de Saint-Georges, Centre culturel Marie-Fitzbach, 250, 18^e rue à Saint-Georges.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 11 avril 2014, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : quaipinon_st-georges@bape.gouv.qc.ca.

***fiche technique jointe**

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif
Conseiller en communication
418 643-7447, poste 536 ou 1 800 463-4732

LE PROJET

Le projet de la Ville de Saint-Georges vise à reconstruire le quai Pinon sur toute sa longueur, soit un kilomètre. Le quai Pinon est un mur protégeant la Ville de Saint-Georges des crues importantes de la rivière Chaudière. Ce mur doit être réparé ou reconstruit tout en respectant le plan de revitalisation de la Ville. Le promoteur souhaite conserver la voie de circulation automobile et l'aire de stationnement actuellement en place en plus d'aménager une piste cyclable et un sentier piétonnier et revégétaliser le bord de la rivière.

La Ville de Saint-Georges souhaiterait réaliser une paroi berlinoise. Cet ouvrage consiste en des profilés en acier encastré implanté dans le roc (lit de la rivière) entre lesquels s'insèrent des éléments de béton préfabriqué. Cette paroi serait construite à 700 mm du mur actuel, ce qui permettrait de conserver en partie l'infrastructure du quai présent. De plus, elle permettrait d'augmenter la superficie aménageable pour les utilisateurs de la promenade sans toutefois empiéter de façon trop importante dans la rivière Chaudière (704 m²). Les travaux se dérouleraient depuis la tête du mur et des caissons étanches seraient utilisés pour effectuer les forages.

Le promoteur effectuerait les travaux entre septembre 2014 et juillet 2016 en n'exécutant aucun travail de forage entre les mois d'avril et août, pour ne pas nuire à la faune aquatique. À la suite de la reconstruction du quai, des travaux d'aménagements d'aires de repos et de belvédères le long de la promenade Redmond seraient réalisés. Au total, le projet est évalué à 22 M\$.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions concerneraient les milieux biophysique et humain.

En ce qui concerne le milieu biophysique, le promoteur estime que l'habitat du poisson serait perturbé durant les travaux en raison de la mise en place du nouveau quai Pinon qui impliquerait une perte d'habitat aquatique de 704 m², soit la superficie correspondant à l'empiètement du nouveau quai dans le milieu aquatique par rapport à la situation actuelle. Afin de créer des abris supplémentaires pour le poisson, le promoteur prévoit mettre en place des blocs au pied du nouveau quai Pinon.

Quant au milieu humain, l'étude d'impact mentionne que la perception du paysage dans le secteur au cours des travaux de construction toucherait le quotidien des résidents demeurant le long de la promenade Redmond. Le promoteur souligne que la présence des installations du chantier, la circulation de la machinerie lourde et des camions, la démolition, le forage et l'installation de la paroi berlinoise, le remblai et le terrassement occasionneraient des nuisances dans le paysage. Le promoteur prévoit dégager, autant que possible, les obstacles visuels majeurs obstruant la vue vers la rivière dans les principaux axes de vue entre la 1^{re} Avenue et la promenade Redmond.

Par ailleurs, l'implantation de murs acoustiques temporaires comme mesure d'atténuation proposée pour contrer le bruit des travaux représenterait un impact potentiel sur le paysage. Selon le promoteur, les murs, selon leur hauteur, viendraient bloquer les vues vers la rivière.

Enfin, l'étude d'impact souligne que les aménagements prévus sur la promenade Redmond dans le cadre du projet de revitalisation du centre-ville et qui se feraient parallèlement à la réfection du quai Pinon, réduirait à une le nombre de voies de circulation et des espaces de stationnements seraient perdus. Afin d'atténuer ces perturbations, le promoteur s'assurerait de bien identifier les stationnements disponibles pour les usagers du centre-ville et d'informer les commerçants sur les modalités de livraison en favorisant la 1^{re} Avenue comme accès principal lorsque possible.